

LAGARDÈRE SCA

4, rue Presbourg 75016, Paris, FRANCE

À l'attention de M. Arnaud LAGARDÈRE et de la société Arjil Commanditée-Arco, représentée par M. Arnaud LAGARDÈRE, gérants de LAGARDÈRE SCA

Cc : Président du Conseil de surveillance Londres, le 9 avril 2020

Par email à arnaud@lagardere.fr et lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Annonces de Lagardère dans le contexte du Covid-19

Messieurs,

Nous vous écrivons dans le prolongement des dernières annonces de Lagardère SCA (« **Lagardère** » ou la « **Société** ») en réaction aux turbulences inédites que traverse le Groupe du fait de l'épidémie du Covid-19 afin de vous faire part des observations suivantes¹:

1. Sur les mesures de protection du Groupe annoncées par la Gérance

Nous avons pris acte de la décision de la Gérance et du Conseil de Surveillance de :

- Proposer la suspension du dividende lors de la prochaine Assemblée générale revenant ainsi sur l'annonce initiale d'une simple réduction du dividende de 1,30 euro à 1 euro qui n'était clairement pas à la hauteur des enjeux de cette crise.
- Créer un « fonds solidaire Covid » de 5 millions d'euros prélevés sur la trésorerie initialement allouée au dividende, afin de soutenir les salariés, collaborateurs et, éventuellement, partenaires de Lagardère.

Amber Capital UK LLP (14-17 Market Place – Kent House, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des fonds (i) Amber Active Investors Limited, (ii) Amber Global Opportunities Limited, (iii) Amber European long Opportunities Fund, (iv) PrivilEdge – Amber Event Europe et (v) Amber Strategic Opportunities Fund et Amber Capital Italia SGR SpA (Piazza del Carmine 4, 20121 Milan, Italie), agissant pour le compte du fonds Alpha UCITS SICAV/Amber Equity Fund (ensemble « Amber »).

En tant que premier actionnaire de Lagardère, Amber avait pris ses responsabilités dès le début de cette crise en appelant de ses vœux de telles mesures qui protègent la société et ses salariés en renforçant la trésorerie du Groupe.

Les actionnaires ne peuvent toutefois pas être les seuls à faire des sacrifices aux côtés des salariés du Groupe : il serait incompréhensible et irresponsable que les membres du Comité exécutif et du Conseil de Surveillance ne fassent pas, eux aussi, des concessions dans l'intérêt de la société qu'ils dirigent.

Nous appelons donc publiquement de nos vœux une réduction de la rémunération des membres du Comité exécutif et du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2019 – mesure que de nombreuses sociétés ont déjà prises spontanément². Nous relevons notamment que si les seuls membres de la Gérance renonçaient à leur rémunération variable, plus de 3 millions d'euros pourraient être économisés et venir s'ajouter aux 5 millions d'euros alloués au « fonds solidaire Covid ».

Nous regrettons d'avoir à solliciter de telles mesures qui auraient pu – et dû – être annoncées spontanément par la Gérance et le Conseil de Surveillance pour témoigner de leur solidarité avec le Groupe, ses salariés et ses actionnaires. A cet égard, les candidats au Conseil de surveillance présentés par Amber ont indiqué, pour ce qui les concerne, qu'ils réduiront leur rémunération de 25% s'ils venaient à être élus.

2. Sur la tenue de l'Assemblée générale 2020

Nous avons également noté le choix de la Gérance de maintenir la date initiale de l'Assemblée générale le <u>5 mai 2020</u> et donc de tenir cette Assemblée à huis clos.

Il nous paraît impératif de revenir sur cette décision qui porte une atteinte grave à la démocratie actionnariale.

Comme vous le savez, Amber a soumis quinze résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée visant à renouveler dans sa quasi intégralité le Conseil de surveillance. Cette Assemblée constitue donc un moment crucial pour les actionnaires qui vont être amenés à faire un choix majeur pour l'avenir du Groupe.

Aussi, pour permettre aux actionnaires de participer effectivement à cette Assemblée – si la situation sanitaire le permet – nous vous demandons d'en décaler la date à la fin du mois de juin.

Nous sommes étonnés que la Gérance n'ait pas déjà pris cette décision, elle qui rappelait encore hier son attachement au maintien du dialogue avec tous ses actionnaires : l'assemblée générale est précisément le rendez-vous annuel où ce dialogue peut se nouer.

2

Pour ne citer que quelques exemples : Accor, Hermès, Michelin, Sodexo, etc.

Ainsi, grâce à un tel report, les actionnaires conserveraient l'espoir de pouvoir se rendre physiquement à l'Assemblée afin d'y exprimer leur vote et faire entendre leur voix. Cela permettrait aussi à la société d'inviter les candidats au Conseil de surveillance proposés par Amber à assister à l'assemblée afin de permettre aux actionnaires de les rencontrer, de leur poser leurs questions et de faire ainsi un choix éclairé.

Là encore, plusieurs sociétés ont spontanément fait le choix de reporter leur assemblée générale pour préserver, dans la mesure du possible, la démocratie actionnariale³.

Ce choix s'impose d'autant plus à Lagardère cette année.

Faute d'un tel report, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer qu'a minima un représentant d'Amber pourra assister physiquement à l'Assemblée – dans le respect des consignes sanitaires. Cette demande se justifie à un double titre : (i) en tant que premier actionnaire de Lagardère, Amber souhaite exercer les fonctions de scrutateur et (ii) ayant inscrit quinze résolutions à l'ordre du jour, il est légitime qu'elle puisse s'assurer du bon déroulé du vote.

Pour les mêmes raisons, il nous paraît essentiel – si l'Assemblée était maintenue à huis clos – qu'un huissier de justice puisse y assister afin de consigner les débats et s'assurer de la régularité du décomptage des votes, et que ces éléments soient immédiatement mis à la disposition des actionnaires.

Nous vous remercions, à cette fin, de bien vouloir nous indiquer en quel lieu cette Assemblée se tiendra.

* *

Compte tenu de l'importance de ces points pour l'ensemble des parties prenantes de Lagardère, nous vous informons que nous avons pris la décision de publier la présente lettre sur notre site internet.

Très cordialement,

Amber Capital UK LLP & Amber Capital Italia SGR SpA Joseph Oughourlian

Pour ne citer que quelques exemples : Accor, PSA Groupe, Scor, Vinci, etc.